SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sécuriser leur attribution et mettre en place les procédures d'évaluation et de contrôle

2 JOURS, 14 HEURES

MARKETING ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

CODE : GEU02

Objectifs de la formation

Évaluer l'action associative

Définir des critères d'attribution des aides aux associations à l'aide d'un cadre opérationnel

Rédiger les conventions de subventions

Parmi nos formateurs

- Professionnel(s) du secteur

Public concernés

- Directeur Général des Services ; Directeur Administratif et Financier ; Responsable de l'activité départementale ; Chargé de mission ; Chef de projet ; toute personne de collectivité territoriale (élu et administratif) qui accompagne les associations ou qui instruit les dossiers de demandes de subventions présentées par les associations

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 1 195,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 1 495,00 €HT

Les associations ont besoin de fonds pour fonctionner. Parmi les différentes sources de financement dont elles disposent, elles peuvent percevoir des subventions publiques. Ces aides sont octroyées par l'état, les collectivités territoriales et institutions publiques administratives sous réserve de respecter certaines conditions. En effet, les relations entre les associations et les collectivités territoriales sont contractualisées et régies par de nombreux textes et mesures qui font l'objet d'une évolution permanente. Ainsi, la gestion des subventions publiques aux associations nécessite une connaissance parfaite des conditions d'attribution des aides mais aussi des outils et modalités de contrôle de la bonne utilisation des fonds.

Cette formation fournit aux agents des collectivités les clés juridiques, financières et organisationnelles pour construire en toute conformité un dossier de subvention avec une association.

Intégrer les règles juridiques et administratives encadrant les subventions aux associations

Maîtriser le cadre juridique des subventions

- Définition, caractéristiques et typologie des subventions
- Qui sont les associations bénéficiaires
- Sur quels critères contrôler la légalité des subventions
- Étude de cas pratiques

Quelles sont les modalités d'attribution des subventions

- Comprendre les différents critères d'attribution
- Construire un dossier de demande de subvention : étude du modèle Cerfa et retours d'expériences
- Respecter les étapes de la procédure d'attribution

Rédiger les conventions de subventions

- Les subventions conventionnées
- Les conventions (pluri)annuelles d'objectifs : analyser le modèle de convention d'objectifs en annexe de la circulaire du 18 janvier 2010
- Fixer les obligations des parties

Contrôler l'usage des subventions

- Types et outils de contrôles
- Quels sont les risques pour le bénéficiaire
- Quels sont les risques et quels sont les enjeux pour la collectivité
- Quels sont les risques spécifiques encourus par les élus locaux

Comprendre la problématique des « Aides d'Etat » et le champ d'application de la réglementation européenne : la Circulaire du 18 janvier 2010

Maîtriser le suivi et le contrôle d'une demande de subvention

Connaître les différentes sources de financement d'une association

- Subvention individualisée au budget ou subvention sous enveloppe
- Subvention en numéraire ou en nature
- Subvention de fonctionnement ou d'investissement

Comment constituer le dossier unique et le dossier de suivi des subventions aux associations

- Le dossier unique de demande de subvention : notion de guichet unique et objectif, contenu et pièces annexes
- Le dossier de suivi d'une association : les pièces obligatoires juridiques et financières et la dématérialisation

Maîtriser le contrôle de l'emploi des fonds publics

- Procéder au contrôle d'activité et au contrôle financier

- Évaluer la conformité à la convention d'objectifs
- Suivre et contrôler les subventions affectées : analyse du compte d'emploi

Comprendre les critères de subventions aux associations

Évaluer l'action associative

- Vérifier l'utilité sociale de l'association pour bien orienter vos choix et vos politiques publiques
- Concrètement, dans la pratique, comment s'assurer de cette utilité sociale

Mettre en place l'autoévaluation

- Utiliser l'autoévaluation comme instrument de pilotage du projet associatif
- Comment mettre en place l'évaluation de manière concertée
- Étude de cas : présentation de quelques résultats

Fixer les critères d'évaluation : une démarche en trois temps

- Prendre en compte les éléments du contexte
- Élaborer les critères et les indicateurs pertinents
- Co-construire un référentiel commun : élus, services et associations

Étude de cas pratiques

- Étude des outils d'évaluation utilisés en collectivité
- Analyse de pratiques d'accompagnement au changement dans votre collectivité, notamment dans la relation avec les associations

Dates

Classe virtuelle

29-30/05/2024
18-19/09/2024
04-05/12/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- **Modalités pédagogiques:**

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

- **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de

compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

- **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.